



## Section Trésor Landes

### DECLARATION CAPL DU 31 MARS 2008

Monsieur le président,

Les CAPL sont amenées à se prononcer sur l'établissement des tableaux d'avancement pour la troisième année consécutive.

La déconcentration de la procédure conduit les directions locales à déterminer elles-mêmes les agents qui pourront être retenus sur les tableaux, et ce, restreint par les limites d'un plan de qualification.

Au vu des tableaux d'avancement 2008, cette sélection ouvre la porte à certaines dérives locales et aux inégalités de traitement des agents.

Pour la CGT les tableaux d'avancement, ne doivent pas se transformer en une liste d'aptitude. Les agents bien notés bénéficient d'une cadence à l'avancement plus rapide.

Les tableaux d'avancement doivent rester liés à l'ancienneté, seule reconnaissance de la qualification des agents.

Dans un contexte salarial où l'avancement constitue actuellement la seule garantie de progression de revenus, il est inconcevable que les agents voient leur situation se dégrader davantage.

Les agents, qui actuellement doivent faire face au quotidien à des conditions de travail déplorable, du fait des restructurations, des suppressions d'emplois, des applications mises en place qui n'apportent que contraintes et travail supplémentaire, ne comprennent pas que des quotas empêchent une réelle reconnaissance de leurs activités.

La CGT revendique une modification en profondeur de la grille indiciaire avec la suppression des grades d'AAP2 et AAP1 qui n'ont aucune justification fonctionnelle.

Compte tenu de nos revendications et de notre désaccord sur l'établissement des tableaux d'avancement, les élus CGT ont décidé d'émettre un avis défavorable sur ce point porté à l'ordre du jour de la CAP locale.